





FISCALITÉ INCITANT À INVESTIR DANS LES PME

En contrepartie d'une période de blocage pouvant aller jusqu'au 30 juin 2021, d'un risque de liquidité et d'un risque de perte en capital, le FCPI OPPORTUNITES PME EUROPE 2021 vous offre :

a. Une réduction d'impôt immédiate du montant de votre souscription (hors droits d'entrée),

45% en ISF (plafond par foyer fiscal de 18 000 €)

OU

18% en IR

(dans la limite de 2 160 € pour une personne seule et de 4 320 € pour un couple marié ou pacsé)

- b. Une exonération d'impôt à la sortie sur les plus-values réalisées (hors prélèvements sociaux).
- Risque de liquidité des actifs du fonds : les titres des sociétés non cotées sont des titres dont la liquidité est faible. Le Fonds étant investi à hauteur de 100% du montant des souscriptions en titre de sociétés éligibles, le Fonds est considéré comme illiquide.
- Prisque de perte en capital : le Fonds a vocation à financer des entreprises. L'investisseur doit être conscient qu'un investissement dans le Fonds comporte un risque en capital.
- Les avantages fiscaux sont soumis au respect par l'investisseur personne physique de conditions et notamment de conservation de ses parts pendant 5 ans à compter de leur souscription. Il est rappelé que la période de blocage des rachats de parts par le fonds peut aller jusqu'au 31 décembre 2022, l'investisseur pouvant toutefois dans ce cas, céder ses parts à un tiers sous réserve de trauver un acquéreur.

SIGMA GESTION UNE ÉQUIPE ENGAGÉEET RESPECTUEUSE DE L'INVESTISSEUR

Engagement nº 1

NOUS CONDITIONNONS NOTRE INTÉRESSEMENT À UN OBJECTIF DE PERFORMANCE MINIMUM DE 20% AU TERME (CLAUSE DE HURDLE).

Les gérants de Sigma Gestion ne percevront l'intégralité de leur « intéressement à la performance » que si le FIP RENDEMENT BIEN-ETRE n°2 atteint une rentabilité (nette de frais) de 120% (soit un rendement de 20% sur l'investissement d'origine au terme de la durée de blocage). Cet intéressement est conditionné à la souscription de parts spécifiques par l'équipe de gestion qui pour bénéficier d'une fiscalité attractive, doit investir au minimum 0,25% du fonds. Sigma Gestion a été un pionnier en 2004 et reste à ce jour l'un des rares gérants de FIP et de FCPI à conditionner son intéressement à un objectif de performance (20% de la plus-value maximum).

Engagement nº 2

LE SOUSCRIPTEUR ÉCONOMISE 30% DE FRAIS DE GESTION SUR UN SEMESTRE SI LA VALEUR LIQUIDATIVE DU SEMESTRE PRÉCÉDENT A DIMINUÉ DE 20% PAR RAPPORT À LA VALEUR D'ORIGINE.

Cas n°1: le souscripteur économise 30% de frais de gestion sur une année si les deux valeurs liquidatives de l'année en question sont inférieures à 80 euros.

Cas n°2 : le souscripteur économise 15% de frais de gestion sur une année si une valeur liquidative de l'année en question est inférieure à 80 euros, et l'autre valeur liquidative de l'année est supérieure 80 euros.

LA VISION DE SIGMA GESTION SUR LA CAPACITÉ DE REBOND DES MARCHÉS DES PETITES VALORISATIONS COTÉES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES.



Stéphan Clerjaud
GESTION ACTIONS

La remontée des principaux indices boursiers depuis la crise financière de 2008 masque une certaine désaffection des investisseurs envers les petites capitalisations cotées. Ce constat est valable autant sur les petites capitalisations françaises que celles de la zone euro.

Depuis l'euphorie de 2007 qui avait vu au pire moment revenir sur l'univers des petites valeurs juste avant la débacle, autant les particuliers que les gros institutionnels, le segment reste clairement en dehors des radars. De forts rebonds sur des dossiers de qualités hétéroclites ont été constatés, mais les flux sur cette classe d'actifs sont restés dans l'ensemble anémique.

Dans le même temps, le retrait des sociétés de bourse sur ces valeurs ne s'est pas estompé.

Nous avons pour notre part allégé nos participations de 2009. Nous avons pu dans ce contexte alléger nombre de nos investissements des années 2009 à 2011 dans de bonnes conditions.

L'année 2014 a dans l'esprit de nombreux investisseurs peu avertis contrebalancé cette tendance, tant elle a été foisonnante en termes d'introductions en bourse. Ces dernières ont été menées à grands renforts de campagnes médiatiques, et se sont souvent soldées par des résultats médiocres. En effet, des sociétés de petites tailles ont profité de la remontée des marchés en 2014 pour s'introduire et lever des fonds dans de très bonnes conditions. De notre côté, nous avons été très peu actifs, du fait de valorisations souvent exubérantes. Ce fut particulièrement vrai dans le secteur des biotechnologies et des medtechs (une dizaine d'opérations), dans les cleantechs, mais aussi dans des secteurs plus palpables tel qu'internet ou les objets connectés.

Dans l'ensemble, les parcours boursiers depuis l'IPO de ces sociétés ont été très décevants. De notre côté, nous avons pris le parti d'être en dehors de ces opérations et de nous réserver la possibilité d'intervenir quand les cours seront plus abordables, ce qui commence à peine à être le cas aujourd'hui. S'il fallait auditer un portefeuille de l'ensemble des opérations réalisées en France sur des capitalisations inférieures à 150 M€ en 2014, la performance, selon Sigma Gestion, serait aujourd'hui négative de près de 25%. Vous avez compris que nos choix sont allés vers des dossiers moins en vue et beaucoup moins chèrement valorisés, avec parfois des fondamentaux et des perspectives bien meilleures.

L'univers de notre champ d'investigation demeure pourtant pléthorique, rien qu'en France on compte plus de 750 sociétés cotées dont la capitalisation est inférieure à 150 M€ (seuil d'éligibilité FCPI) et, selon Sigma Gestion, près des 2/3 ne sont suivis par aucun analyste financier. Les chiffres pour le reste de la zone euro sont de même nature mais la multiplicité des places de négociation dans certains pays rendent l'exercice de mesure plus fastidieux.

Notre objectif avec le FCPI Rebond Europe 2021 est de poursuivre une sélection de PME et ETI européennes innovantes qui sont, selon nous, fortement sous-évaluées par rapport à leurs actifs ou leurs cash-flows futurs et qui offrent des perspectives de croissance et de plus-value sur 5 ans, en contrepartie d'un risque en capital et d'une durée de blocage allant jusqu'au 30 juin 2021.

26,45

LES 4 PRINCIPALES ÉTAPES DE SÉLECTION DE « REBOND EUROPE 2021»

1. Identifier des PME et ETI européennes jugées sous-évaluées

Cette sélection initiale sera pratiquée sur les critères traditionnels de valorisation des PME cotées, tels que les ratios Cours/bénéfices (PER), Valeur d'entreprise/chiffre d'affaires, Valeur d'entreprise/résultat opérationnel ou cours/actif net.

2. Chercher les sociétés ayant un niveau important de trésorerie

Selon les opportunités de marché et sans que cela ne représente une obligation, les PME et ETI dont la trésorerie représente plus de 20% de leur capitalisation boursière seront privilégiées. Disposant d'une situation financière saine et capable d'autofinancer leur développement dans les prochaines années, ces sociétés devraient être les premières à profiter des opportunités offertes par les marchés.

3. Analyser en profondeur les PME et ETI européennes présélectionnées.

Nous analysons ensuite les critères de management de l'entreprise, sa solidité financière et son projet de développement national et international pour les 5 prochaines années.

Depuis 2011, SIGMA GESTION investit en Europe et a mis en place des partenariats avec les meilleurs brokers français et européens sur les small caps : Berenberg, Gilbert Dupond, Bryan Garnier, Portzamparc, First Berlin, Tradition Securities, Gfi Securities, Mainfirst Bank (Allemagne), Midcap Partners, Euroland, Invest Securities, Société Générale, Kepler, CM CIC Securities, H & Associés.

4. Sélection des PME et investissement

Sigma Gestion choisira parmi les sociétés qu'elle jugera les plus sous-évaluées et les moins risquées aux vues de leurs fondamentaux, celles offrant selon Sigma Gestion un rapport potentiel de croissance/risque attractif dans les 5 prochaines années.

Sigma Gestion gère près de 50 millions d'euros sur des fonds ayant pour objectif d'investir dans des PME cotées.

EXEMPLE DE SOCIÉTÉS ÉLIGIBLES AU FCPI REBOND EUROPE 2021

Logiciel

Volume d'affaires 2013 : 7,3 M€ (croissance de 40%)

Date de création : 2003 Effectif : 73 personnes

La société conçoit et édite des solutions logicielles pour optimiser la préparation et la diffusion de flux vidéo sur les réseaux Internet. Son offre permet aux opérateurs télécoms et diffuseurs de contenus de gérer des flux vidéo et de les diffuser vers tous les appareils connectés (ordinateurs, smartphones, tablettes). La société fournit également une solution logicielle à destination des entreprises (hôtels, hôpitaux, compagnies maritimes... pour leur permettre de mettre à disposition de leurs clients des contenus vidéo (vidéo à la Demande, ...).

Industrie

Volume d'affaires : 20,4 M€

Date de création : 1986

Effectif : 230 personnes

La société a été créée en 1986 afin de concevoir des boitiers d'encapsulation hermétiques à destination du marché militaire et spatial (premier marché adressé par l'entreprise, 58% du CA 2013), des télécoms (21% du CA) et de l'industrie (21% du CA). Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles. La fabrication de ces composants utilise deux types de technologies : la céramiquemétal et le verre-métal, dont la société maitrise les procédés de fabrication.

- Risque de liquidité des actifs du fonds: les titres des sociétés non cotées sont des titres dont la liquidité est faible. Le Fonds étant investi à hauteur de 100% du montant des souscriptions en titre de sociétés éligibles, le Fonds est considéré comme illiquide.
- Risque de perte en capital : le Fonds a vocation à financer des entreprises. L'investisseur doit être conscient qu'un investissement dans le Fonds comporte un risque en capital.
- Les avantages fiscaux sont soumis au respect par l'investisseur personne physique de conditions et notamment de conservation de ses parts pendant 5 ans à compter de leur souscription. Il est rappelé que la période de blocage des rachats de parts par le fonds peut aller jusqu'au 31 décembre 2022, l'investisseur pouvant toutefois dans ce cas, céder ses parts à un tiers sous réserve de trouver un acquéreur.

UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT EUROPÉENNE GÉNÉRALISTE ET DIVERSIFIÉE^{1,2}





L'UNION EUROPÉENNE, UN MARCHÉ PORTEUR

1. L'économie*

- 1ère zone économique au monde, avec 25% du PIB mondial
- 1ère puissance agricole, tertiaire et industrielle mondiale
- 1er partenaire commercial des Etats-Unis, de la Chine, de l'Inde, de la Russie
- 2/3 des échanges réalisés entre les pays européens

2. Les investisseurs*

- 1ère zone d'investissements des étrangers
- 36% des investissements mondiaux (IDE)
- 40% des opérations de fusions acquisitions
- 25% des plus grandes entreprises mondiales

3. Les entreprises*

Les 23 millions de PME et ETI européennes emploient 67 % des travailleurs du secteur privé et assurent 80 % de la création d'emplois. Chaque pays a des particularités propres : France (services, santé, tourisme, agroalimentaire...), Allemagne (automobile, chimie, ingénierie...), Royaume-Uni (services financiers, télécoms...), Italie (biens de luxe, textile...), Benelux (biotechnologie, environnement...), Pays nordiques (énergie, industrie, high tech...).

^{*} Sources: FMI, Commission européenne, CNUCED World Investment report

Emmanuel Simonneau

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE SIGMA GESTION*

* Après un début de carrière dans l'administration française à l'étranger, il rejoint en 1994 le bureau parisien du cabinet d'audit international KPMG. li nitègre le Groupe Sigma en 1998. En 2004, il orée Sigma Gestion. du Directoire du Groupe Sigma. En 2004, il orée Sigma Gestion.

QUI EST SIGMA GESTION?

Depuis 1993, les gérants de Sigma investissent dans des solutions de capital investissement dédiées à de grands investisseurs et des investisseurs particuliers par le biais de Holdings d'Investissement, FIP, FCPI et FCPR.

A partir de 2004, Sigma Gestion devient un acteur indépendant incontournable dans la collecte d'épargne auprès d'investisseurs souhaitant financer les PME françaises.

La société est détenue par son équipe dirigeante en place depuis 2004, et par Sigma, son actionnaire historique.

S'appuyant pour la distribution sur un réseau de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants et de banques privées depuis sa création, Sigma Gestion a été régulièrement primée par la presse spécialisée et affiche un fort dynamisme, avec une collecte de 20 millions d'euros en 2014.



2° Société de gestion de Capital Investissement Indirect (FIP-FCPI) selon le magazine Gestion de Fortune

Depuis 22 ans, le magazine Gestion de Fortune établit chaque année un palmarès des meilleurs gérants dans 19 catégories de produits financiers. Cette enquête inédite, réalisée auprès de 3 200 professionnels de la gestion de patrimoine, dont les distributeurs rémunérés par rétrocession, s'appuie sur une méthodologie rigoureuse, et permet de connaître avec précision les gérants les plus appréciés des professionnels de la gestion d'actifs. Les critères de sélection sont notamment basés sur la notoriété du gérant, la qualité de la gamme, du service et de la compétence de l'équipe commerciale.



Plus de

millions d'euros gérés



de particuliers

PME françaises financées depuis 1993



collaborateurs dont 8 gérants



3 fonds gérés



23000 souscriptions



partenaires gestionnaires de patrimoine et banques privées

Comment souscrire au FCPI Rebond Europe 2021

Période de souscription pour une réduction d'IR au titre de 2015 : jusqu'au 31 décembre 2015 Cas de rachat anticipé sans remise en cause de l'avantage fiscal : décès, invalidité, licenciement

du souscripteur (dans le cadre de la réduction IR)

Valeur de part : 100 euros

Souscription minimale:

1.000 € (hors droits d'entrée, soit 10 parts) **Date d'agrément AMF :** 27/03/2015

Code ISIN: FR0012535011

REBOND EUROPE 2021 Est distribué par

Société de Gestion :

Sigma Gestion

Dépositaire : RBC Investor Services

Valeur d'origine des parts A :

100 €

Taux de Pme éligible à une réduction d'ISF: 90%

Fréquence de calcul de la valeur

liquidative: semestrielle

Zone d'investissement privilégiée : Europe

Durée de blocage :

5 ans et demi maximum (pas de prorogation possible)

Date estimée d'entrée en liquidation : 30 juin 2020

Date maximum de fin de liquidation :

30 juin 2021

Date maximum estimée de la phase d'investissement :

30 juin 2018

	Date de création	% de l'actif éligible	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles
FCPI Croissance Innova Plus	2006	46.97 % au 31/12/2014	30/06/2009
		.,	
FCPI Croissance Innova Plus 2	2007	60,24 % au 31/12/2014	30/06/2010
FCPI Croissance Pouvoir d'Achat	2008	63,48 % au 30/09/2014	30/04/2011
FCPI REBOND	2009	66,31 % au 31/12/2014	30/04/2011
FCPI Opportunité PME	2010	71,63 % au 31/12/2014	30/04/2012
FCPI Opportunités PME Europe	2011	80 % au 31/12/2014	30/04/2013
FCPI Opportunités PME Europe N°2	2012	66,70 % au 31/12/2014	30/11/2014
FCPI Rebond Europe 2019	2013	39,32 % au 31/12/2014	31/07/2016
FCPI Rebond Europe 2020	2014	20,81 % au 31/12/2014	31/07/2017
FIP Croissance Grand Est 2	2006	67,78 % au 31/12/2014	30/06/2009
FIP Croissance Grand Est 3	2007	60 % au 31/12/2014	30/06/2010
FIP Croissance Grand Est 4	2008	69,13 % au 30/09/2014	30/04/2011
FIP Croissance Grand Est 5	2009	74,20 % au 31/12/2014	31/12/2011
FIP Croissance Grand Ouest	2009	68,52 % au 31/12/2014	31/12/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna	2008	74,74 % au 30/09/2014	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 2	2009	81,33 % au 30/09/2014	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 3	2010	82,26 % au 30/09/2014	30/04/2012
FIP France Investissement Pierre	2010	77,13 % au 31/12/2014	30/04/2012
FIP Foncièrement PME	2011	71,84 % au 31/12/2014	30/04/2013
FIP Convergence Fortuna 5.0	2011	100 % au 31/12/2014	30/04/2013
FCPR Rebond Pierre	2011	102 % au30/09/2014	31/08/2011
FIP Patrimoine Bien-Être	2012	100 % au 31/12/2014	30/04/2014
FIP France Investissement PME	2012	51,23 % au 31/12/2014	30/11/2014
FIP Patrimoine Bien-Être 2	2013	100 % au 31/12/2014	30/01/2016
FIP Rendement Bien-Être	2014	7,75% au 31/12/2014	30/06/2017

ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

- « Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement;
- et le montant des souscriptions initiales totales défini à l'article 1 du présent arrêté.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM. »

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,55 %	0,55 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement comprenant les frais et commissions prélevés directement ou indirectement auprès des entreprises cibles des investissements	3,87 %	1,30 %
Frais de constitution	0,22%	
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	0,20%	
Frais de gestion indirects	0,11%	
Total	4,95 %	1,85 %

MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION («CARRIED INTEREST")

Description des principales règles de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion (« Carried interest »)	Abréviation ou formule de calcul	VALEUR
(1) Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds attribuée aux parts dotées de droits différenciés dès lors que le nominal des parts aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20 %
(2) Pourcentage minimal du montant des souscriptions initiales totales que les titulaires de parts dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM)	0,25 %
(3) Pourcentage de rentabilité du fonds ou de la société qui doit être atteint pour que les titulaires de parts dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM)	120 %